

Communiqué de presse – Assurance Flotte Automobile

La commune a contractualisé depuis le 1^{er} janvier 2022, un marché public pour sa flotte automobile avec la société de courtage Pilliot Assurances.

En date du 2 juillet 2024, la commune reçoit un courrier de résiliation avec la compagnie mandatée par le courtier. À l'intérieur de ce dernier, l'entreprise titulaire du marché s'engage à revenir vers la commune très rapidement avec une nouvelle compagnie et de nouvelles conditions.

Dès septembre 2024, les services de la commune échantent avec cette entreprise pour connaître les nouvelles modalités du contrat. Le courtier assure être en cours de recherche d'un nouveau contrat pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

En novembre, toujours dans l'attente des nouvelles modalités, la commune relance le titulaire du marché. Il est alors précisé à la commune qu'un nouveau contrat est en cours de rédaction et qu'il sera très prochainement envoyé à la mairie.

Dans la deuxième quinzaine de décembre 2024, la société est relancée car aucun contrat n'a été envoyé. Elle s'engage à l'envoyer à la municipalité le plus rapidement possible en affirmant que la collectivité sera bien assurée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dès le 02 janvier, la commune relance le courtier pour avoir un retour officiel sur la nouvelle compagnie. Le courtier affirme que le parc de la collectivité est entièrement assuré et qu'il a pris du retard dans la transmission des documents mais que le nouveau contrat arrive prochainement.

La situation étant trop longue pour la commune et sans retour de la compagnie, la commune a adressé une mise en demeure à la société de courtage en date du 27 janvier 2025.

Ce courrier est resté sans retour à la date d'aujourd'hui.

Lors d'une ultime relance, la commune a pu apprendre le mercredi 12 mars en fin de journée que le parc automobile n'était plus assuré. Ce défaut d'assurance ne remonte pas au 1^{er} janvier 2025 mais plutôt à partir du 24 février lorsque la société Pilliot Assurances a été condamnée en justice par le tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer.

Or, la commune n'a pas été alertée par la société de courtage.

Dès connaissance de ce défaut et pour la sécurité des agents concernés, la municipalité a pris la décision de bloquer l'ensemble de sa flotte automobile à compter du jeudi 13 mars 2025. Depuis, les services ont travaillé activement pour trouver une assurance et ont réorganisé les tâches des agents affectés. À la suite d'un premier refus, une compagnie a accepté d'assurer la flotte automobile de la commune à compter du 18 mars 13h. En moins d'une semaine, le problème aura été résolu.

La commune regrette cette situation et dénonce le non-professionnalisme de la société de courtage. Elle est en cours de réflexion et d'analyse concernant les possibles poursuites du titulaire du marché et se rapprochera des autres collectivités victimes.

Il était important de vous clarifier cette situation décrite par transparence aux personnes concernées afin d'éviter des témoignages de personnes n'ayant aucune connaissance du dossier et avec des propos inexacts.